

NEOCARB COMPTE RENDU

FORUM PARTICIPATIF Fos-sur-Mer

Le projet NeoCarb, de par sa nature et son investissement, s'inscrit dans le Code de l'environnement. À ce titre, il relève d'une procédure de participation du public encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a nommé deux garants pour suivre ce dispositif. Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du forum participatif de Fos-sur-Mer qui a également lancé la démarche de concertation.

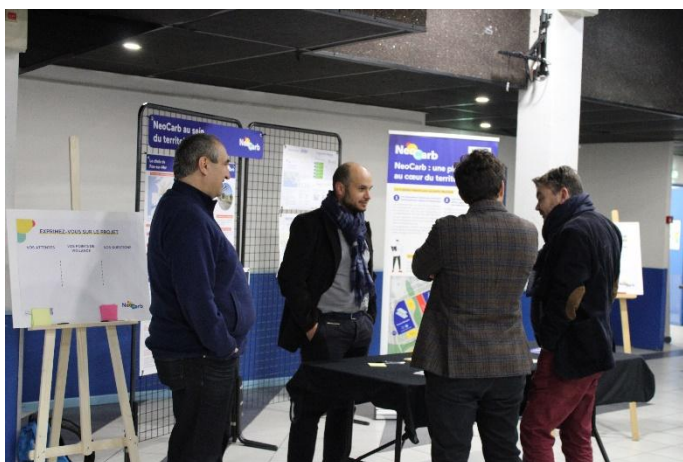
L'organisation générale

Maison de la Mer et du Sport – Fos-sur-Mer, le 27 novembre 2024

Le forum participatif a été organisé en deux temps.

Le premier a pris la forme de stands thématiques, animés par des experts d'Elyse Energy et ses partenaires. Les contributions émises lors de ces stands sont à la fin de ce compte rendu. Ensuite, un temps en plénière de présentation du projet NeoCarb a été réalisé.

La rencontre a réuni **52 personnes**.



Intervenants :

- Animation générale de l'évènement : Diane BEAUCARD, agence Neorama
- Propos introductifs :
 - René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer
 - Valérie SAKAKINI et Bernard-Henri LORENZI, garants de la Commission Nationale du Débat Public
 - Ludovic IZOIRD, directeur associé, Elyse Energy
 - Pascal ESPIGAT, pilote décarbonation, RTE
- Pour la présentation du projet :
 - Mathieu HOYER, directeur business développement, Elyse Energy
 - Jérôme GIRAUD, directeur territorial délégué, Elyse Energy
 - Rémi CONSTANTINO, DGA en charge des grands projets, Grand Port Maritime de Marseille
 - Jean-Philippe PELOUX, responsable du pôle SEVESO, DREAL



Introduction de la plénière

Ouverture de la réunion par Monsieur René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer

« Bonsoir à tous, nous sommes là ce soir pour écouter les porteurs de projets qui vont à nouveau parler d'hydrogène. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans une continuité pour le territoire français, dans cette transition énergétique attendue depuis un certain temps et la continuité dans cette idée de décarbonation. Comme l'a dit H2V, il y a de la place pour tout le monde car l'hydrogène semble être l'énergie choisie pour le futur et la demande sera importante. Elyse Energy va nous présenter son projet ainsi que sa méthode de production.

Dans le passé, nous avons beaucoup pollué avec les énergies fossiles, on en a aussi été très dépendant ainsi que des pays producteurs. Il serait dommage que l'on passe à côté de ces projets d'importation d'hydrogène. Si cela ne se fait pas, on redeviendra dépendant de ceux qui ont réussi à faire de l'hydrogène avec de l'eau. Tout le monde rêve de souveraineté industrielle, mais c'est difficile à mettre en place. Nous allons donc écouter ce projet et nous comptons sur vous pour vous exprimer à son sujet. Merci. »

Intervention de Madame Valérie SAKAKINI et Monsieur Bernard-Henri LORENZI, garants de la Commission Nationale du Débat Public

La CNDP est une autorité nationale qui assure le bon déroulement des concertations ou des débats publics, en application du Code de l'environnement sur les procédures de participation du public.

Elle défend un droit, celui qui donne à toute personne le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques. Ce droit permet de débattre avant que le projet soit définitif sur les conditions de réussite pour la mise en œuvre du projet, ses caractéristiques, ses impacts sur l'environnement et les moyens qui permettent d'éviter, de réduire ou de compenser les difficultés qui peuvent être liées aux impacts du projet. Il s'agit également d'inclure la participation de tous les publics quel que soit leur âge et leur genre.

Le rôle du garant est de vérifier que toutes les conditions sont réunies pour respecter le droit à l'information et la participation. Six valeurs définissent les garants : la neutralité, la transparence des informations, l'indépendance, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion de tout

public qui est un objectif difficile à atteindre. Le garant n'a aucun lien financier avec le porteur du projet, garantissant une indépendance totale vis-à-vis du projet.

La concertation préalable est réalisée en amont du dépôt du projet en préfecture. Les garants réalisent au préalable de la démarche, une étude de contexte pour conseiller le maître d'ouvrage dans la conception du dispositif de concertation (informations, modalités, calendrier, etc.).

Pendant la concertation, les garants sont là pour veiller à la qualité et la sincérité des informations partagées. La CNDP est également présente pour favoriser l'expression du public dans la mesure où certains auraient tendance à considérer qu'ils ne sont pas compétents pour donner leur avis.

Nous jouons également un rôle de recours, c'est-à-dire que vous pouvez nous formuler vos questions en nous contactant. Nous vous transmettrons ensuite la réponse formulée par Elyse Energy à votre question.

Au terme de la concertation préalable, les garants sont amenés à réaliser un bilan de concertation qui ne porte pas sur le fond du projet mais sur sa forme. Il s'agit d'une synthèse des observations et des propositions qui ont été formulées, et le cas échéant, nous mentionnons les évolutions qui peuvent résulter de cette concertation préalable. Ce bilan est rendu public.

La démarche de concertation préalable est réalisée conformément à l'article L121.15.1 du Code de l'environnement. Elle permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet. Cette façon de débattre concerne évidemment les enjeux socio-économiques mais aussi les impacts significatifs qu'il peut y avoir sur l'environnement. Des solutions alternatives peuvent également être présentées, y compris le fait que le projet ne soit pas réalisé.

L'ensemble de la concertation sera suivi par les garants jusqu'à l'enquête publique. Ils peuvent être contactés par mail :

- Valérie SAKAKINI : valerie.sakakini@garant-cndp.fr
- Bernard-Henri LORENZI : bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr

Intervention de Monsieur Ludovic IZOIRD, directeur associé, Elyse Energy

Elyse Energy remercie le Maire de Fos-sur-Mer pour son accueil, ainsi que les représentants des collectivités territoriales et des chambres consulaires, les industriels présents, les futurs nouveaux industriels, RTE et le Grand Port Maritime de Marseille.

Elyse Energy est une PME industrielle fondée en 2020 ayant pour objectif de produire des molécules bas-carbone : le e-méthanol et des Carburants d'Aviation Durables. L'objectif est de contribuer à la décarbonation des usages les plus difficiles à décarboner. Le e-méthanol peut être utilisé dans l'industrie en remplacement du méthanol fossile, mais aussi en tant que carburant maritime. Le e-kérosène se substitue au kérosène et s'inscrit dans une démarche européenne de décarbonation du secteur aérien.

Aujourd'hui, Elyse Energy s'engage pour la décarbonation dans une logique de souveraineté énergétique.

Elyse Energy porte d'autres projets en France : dans le Sud-Ouest à côté de Pau (bassin industriel de Lacq), sur le Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire et enfin un projet au sud de Lyon sur la plateforme du GIE OSIRIS pour lequel une demande d'autorisation a été déposée en octobre 2024. Le projet NeoCarb pourra utiliser les molécules produites sur d'autres sites d'Elyse Energy pour les transformer.

Intervention de Monsieur Pascal ESPIGAT, pilote décarbonation, RTE

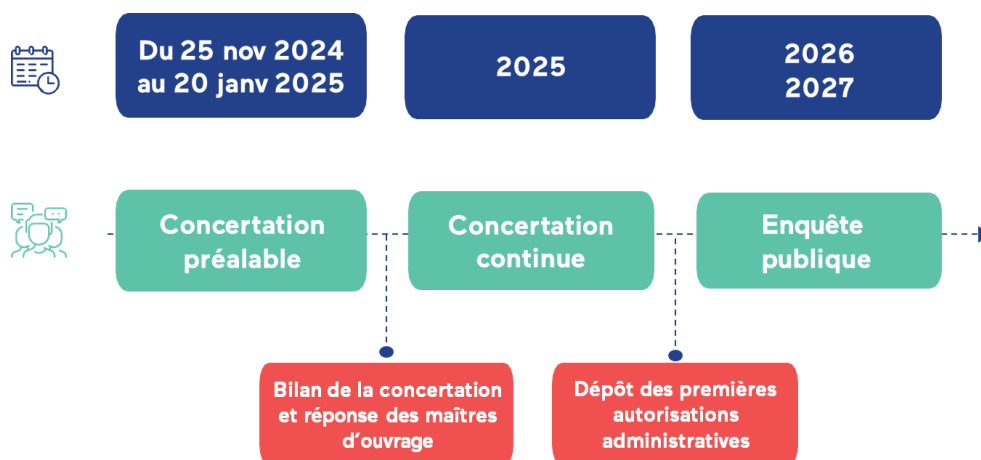
Monsieur ESPIGAT travaille pour la direction ingénierie de RTE, il coordonne toutes les actions faites autour des projets de décarbonation sur la zone de Fos-sur-Mer. RTE est le Réseau de Transport d'Électricité, une société qui a une mission de service public : transporter l'électricité. RTE n'est ni un producteur ni un consommateur d'électricité mais relie les producteurs aux distributeurs qui ensuite fournissent les consommateurs.

RTE compte aujourd'hui près de 500 clients industriels qui sont raccordés en France sur le réseau de transport d'électricité.

RTE ne pilote pas la consommation et la production et n'a pas la main sur les politiques publiques en lien avec la production d'électricité. En revanche, RTE a une obligation de répondre présent dès qu'un nouveau consommateur ou nouveau producteur se fait connaître pour le raccorder.

La concertation préalable

La concertation préalable est une phase très en amont du projet. À l'issue de cette première phase de participation du public, d'autres occasions permettront à chacun de participer, de s'informer, et de contribuer. La concertation continue débutera le lendemain de la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique, dernier temps de participation du public qui clôturera l'instruction du projet.



Cette concertation préalable se déroulera du 25 novembre 2024 au 20 janvier 2025. Deux autres forums participatifs se tiendront : lundi 02 décembre à Martigues et lundi 16 décembre à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ils seront organisés de la même manière que le forum participatif de Fos-sur-Mer. Il y aura également des stands mobiles pour aller à la rencontre du public sur des lieux de passage : les marchés de Fos-sur-Mer, de Istres, au port de Marseille, au musée de l'Aviation. Une attention sera portée sur les publics jeunes, avec une intervention dans deux lycées professionnels (Martigues et Istres).

Le 20 janvier aura lieu la réunion de clôture de cette concertation préalable afin de tirer les premiers enseignements de cette démarche.

Un dossier de concertation vous donne accès à toutes les informations et réponses disponibles par Elyse Energy, à ce stade du projet. Il est consultable à l'entrée des salles de chaque rencontre,

mais aussi sur le site Internet du projet www.neocarb-concertation.fr. Vous y retrouverez également toutes les informations des prochaines rencontres, les moyens de contacter les garants et le porteur de projet. Pour recevoir toutes les actualités du projet, vous pouvez vous inscrire sur le site tout au long de la concertation du projet.

Un registre des contributions est mis à disposition sur le site pour les particuliers qui veulent poser une question, une remarque, un avis sur le projet. Un cahier d'acteurs est proposé aux personnes morales pour émettre un avis au nom d'une structure. Il est également disponible sur le site Internet du projet.

Le contexte et les enjeux du projet



Intervention de Messieurs Jérôme GIRAUD, directeur territorial délégué, et Mathieu HOYER, directeur Business Développement pour Elyse Energy

Dans quel contexte s'inscrit le projet NeoCarb ?

Le projet a pour ambition de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant les émissions de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif de transition énergétique s'adosse à des ambitions fortes et marquées autour des enjeux de réindustrialisation d'une part et de souveraineté de l'autre.

Cette transition passe par un certain nombre d'actions indispensables, sur lesquelles nous avons tous un rôle et un devoir. Toutes les actions et l'effort collectif ne représentent de 50 % du sujet. L'autre moitié est lié aux améliorations technologiques. Elyse Energy se positionne sur une brique technique : la décarbonation de certaines filières par la production de molécules bas-carbone, en substitut des produits fossiles existants.

Quels secteurs décarboner ?

Elyse Energy se positionne pour décarboner trois secteurs qui sont aujourd'hui difficile à décarboner : le transport aérien et maritime ainsi que l'industrie chimique.

Le seul moyen d'agir sur les molécules fossiles d'un produit tel que de la peinture par exemple, est de les remplacer par des molécules décarbonées comme le e-méthanol.

Le secteur maritime représente aujourd'hui 3 % des émissions de gaz à effet de serre avec une augmentation prévisionnelle jusqu'à 13%. Quelques améliorations permettent de réduire cet impact, comme la propulsion vélique ou encore la vitesse des bateaux, néanmoins le principal levier consiste à remplacer le diesel maritime par des alternatives telles que le e-méthanol.

L'aviation, quant à elle, représente entre 5 et 10 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Il n'existe pas d'alternatives au kérosène, toutefois, il est possible de produire du kérosène bas-carbone en substitution au kérosène d'origine fossile.

Le méthanol représente 11 millions de tonnes par an en Europe et 700 000 tonnes pour l'industrie chimique en France. Il sera également demain un produit de substitution du diesel maritime. L'aviation en France représente 7 millions de tonnes par an pour différents usages : loisir, travail, fret, lutte contre les incendies, sécurité civile, etc.

Pourquoi Fos-Sur-Mer ?

Le choix de Fos-Sur-Mer a été une évidence pour être proche de la méditerranée et bénéficier des infrastructures portuaires et de l'ensemble des synergies que cette zone procure, tout en offrant une solution locale de décarbonation. L'implantation au sein de la zone industrialo-portuaire est apparue comme logique car elle a été aménagée historiquement pour l'accueil de sites industriels SEVESO (unité de production industrielle comportant des risques qu'il faudra maîtriser) contrairement à un tissu urbain. De plus, la zone industrialo-portuaire permet de bénéficier d'infrastructures industrielles et portuaires permettant de nourrir le projet.

Pour choisir le site d'implantation, Elyse Energy s'est également nourri d'autres concertations qui ont eu lieu sur le territoire, notamment à Gardanne où un projet similaire souhaitait s'implanter à proximité de zones urbanisées.

3 sites avaient été pré-identifiés comme pouvant accueillir l'usine :

- Le premier entre ESSO et ARCELOR METAL mais le terrain se limitait à une vingtaine d'hectares, une surface insuffisante pour accueillir le projet.
- Le second site appartenait au Grand Port Maritime de Marseille mais le projet DEOS avait plus de sens sur ce site que NeoCarb.
- Le projet est donc à l'étude sur le site d'ASCO FIELD Nord, au nord du site historique ASCO METAL devenu MARCEGAGLIA sur lequel Elyse Energy a contracté 51 hectares.

Ce site permet l'implantation d'une unité industrielle SEVESO et de bénéficier des utilités et des capacités logistiques présentes sur la zone : transport par canalisation, connexion ferroviaire, accès au fleuve. La connexion au fleuve permettra de relier le site de production de e-méthanol d'Elyse Energy eM-Rhône (en cours d'instruction) et NeoCarb.

Intervention de Monsieur Rémi COSTANTINO, DGA en charge des grands projets du GPMM

Le Grand Port Maritime de Marseille est un établissement public de l'Etat qui assume un certain nombre de missions sur le territoire de Fos-Sur-Mer et Marseille.

Il s'agit du premier port de France et d'une porte d'entrée majeure pour la France et pour l'Europe, notamment à travers la voie fluviale et ferroviaire. Le GPMM est ravi d'accueillir des projets industriels de cette qualité, de cette ampleur et portés avec autant de sérieux. Chaque occasion de rencontrer un porteur de projet, avec l'enthousiasme et l'ingéniosité qu'il met derrière son projet est une joie pour le port maritime et pour ses équipes.

Concernant le foncier, la capacité à accueillir aujourd'hui NeoCarb procède d'une volonté et d'une méthode de planification que le GPMM a mené avec la métropole d'Aix-Marseille-Provence, la région et l'Etat entre 2019 et 2020. Une concertation élargie a permis de désigner un ensemble de terrains positionnés pour accueillir des projets industriels et logistiques. La partie centrale de la zone industrialo-portuaire a été identifiée dans le cadre de cette démarche. Il s'agit donc de privilégier les projets industriels autour de l'entreprise ASCO METAL, aujourd'hui devenu un marché d'avenir. Peu de sites sont capables d'accueillir un projet de 51 hectares tout en préservant la biodiversité existante. La question de l'artificialisation des sols a été traitée par la loi zéro artificialisation nette. Fos-sur-Mer bénéficie d'un régime spécifique comme les autres grandes plateformes industrielles. Il faut aussi assurer une accessibilité, une connexion pour les salariés et les marchands.

Un port est une plateforme, un lieu où se rencontrent des flux maritimes mais aussi ferroviaires, routiers et par canalisation. Depuis la création de la plateforme après la Seconde Guerre mondiale, le territoire bénéficie des infrastructures industrielles (canalisation, terminaux gazeux) mais aussi

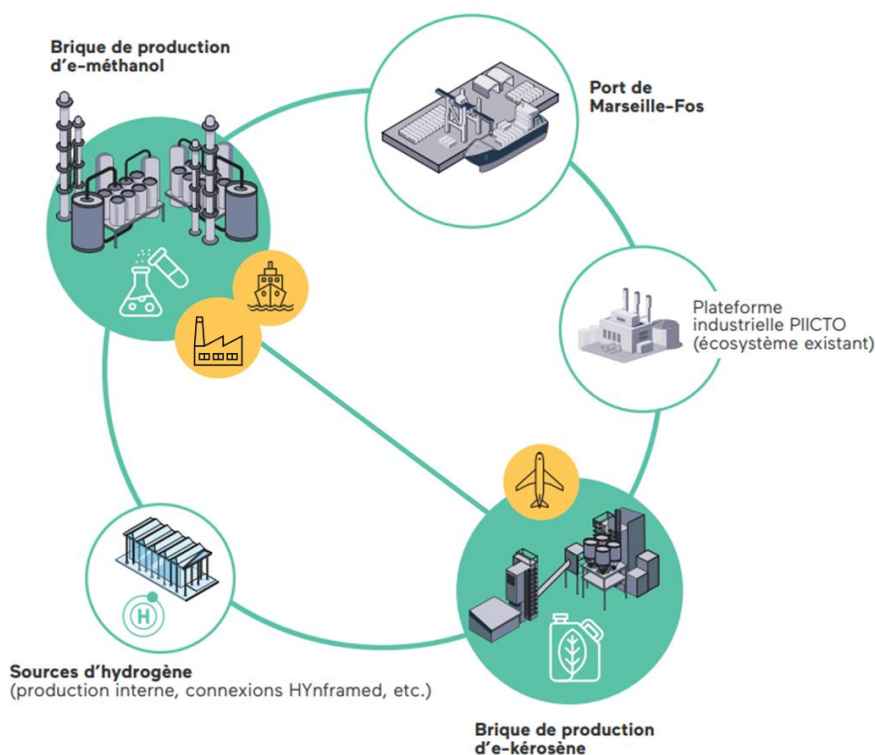
des compétences et un écosystème d'acteurs qui travaille en synergie. Cette identité très forte s'étend pour répondre aujourd'hui aux enjeux de décarbonation. NeoCarb contribue à cet enjeu. Elyse Energy proposera des solutions à des acteurs se trouvant à proximité et qui ont besoin de molécules décarbonées pour réussir leur transition énergétique.

Ces trois facteurs démontrent que le choix de Fos-sur-Mer se justifie pleinement. Nous espérons avoir la capacité de répondre enjeux fonciers et d'aménagement.

Le projet NeoCarb

Intervention de Monsieur Jérôme GIRAUD, directeur territorial délégué

NeoCarb, de quoi parle-t-on ?



Le projet NeoCarb n'est pas seulement une usine, il s'agit d'une plateforme industrielle portuaire de production de carburants de synthèse. La production d'hydrogène à base d'eau et d'électricité venant du réseau permettra de produire du e-méthanol grâce à la combinaison de CO₂ et d'hydrogène par un processus de méthanolation. Le e-méthanol peut être utilisé soit par des industriels, soit comme carburant, ou utilisé au sein du projet pour être converti en kérosène de synthèse par la voie « alcool-to-jet ». L'utilisation maximum des utilités de la zone industrielle ou de PIICTO sera recherchée pour favoriser les synergies avec les autres industriels.

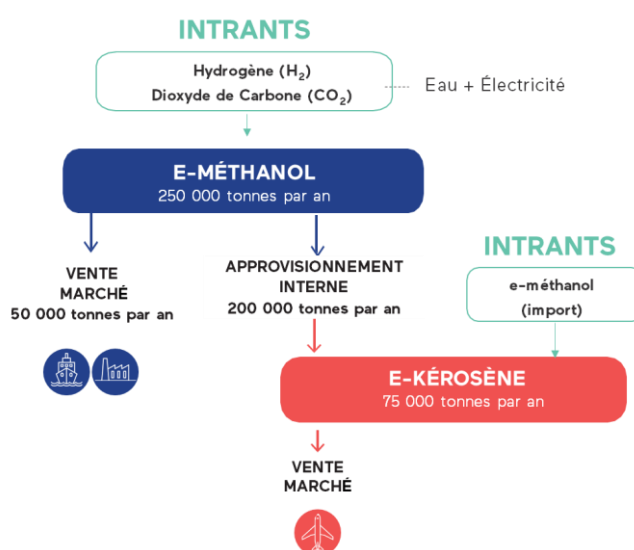
Le scénario zéro

Il a été demandé, en tant que porteur de projet, d'identifier ce que seraient les conséquences de l'absence de projet. Pour Elyse Energy, il s'agirait d'une perte stratégique en termes de déploiement. En effet, NeoCarb va permettre de connecter plusieurs sites de la société les uns avec les autres notamment avec le projet eM-Rhône.

Le territoire a l'ambition et la volonté d'être un territoire d'excellence en termes de décarbonation et de réindustrialisation pour assurer une souveraineté énergétique et industrielle. Cela impacterait également les emplois directs que le projet pourrait générer mais aussi la consolidation d'emplois sur d'autres sites de la zone. Ce point est également valable sur la partie portuaire puisque le projet va consolider les trafics du port et, par conséquent, les emplois associés.

Enfin, l'absence de projet ne contribuera pas à la décarbonation des activités maritimes et aériennes.

Le scénario de référence



Nous avons établi un scénario de référence qui nécessite des intrants comme l'électricité (Raccordement de 399 MW) pour produire, par électrolyse de l'eau, 40 000 à 50 000 tonnes d'hydrogène par an.

En mélangeant l'hydrogène au CO₂ capté, le site pourra produire 250 000 tonnes de e-méthanol par an. Une partie de ce méthanol alimentera le marché des carburants maritimes, et une partie sera utilisée en approvisionnement interne afin d'alimenter la brique de production de e-kérosène par voie « alcool-to-jet ». L'objectif sera de produire 75 000 tonnes de e-kérosène par an. Pour produire cet e-kérosène, la production in situ de e-méthanol ne sera pas suffisante. Nous allons donc bénéficier de la production de e-méthanol produite sur eM-Rhône que nous amènerons par barge. L'accès au fleuve et à la façade maritime nous permettrait également d'importer des volumes complémentaires de e-méthanol pour augmenter la capacité de production du site.

Pour ce scénario de référence, nous avons besoin d'électricité bas-carbone en quantité importante pour produire de l'hydrogène. Il faut également de l'eau pour la production d'hydrogène mais aussi pour refroidir les équipements (entre 3 et 5 millions de m³ prélevés par an). Il faut ajouter à cela de la vapeur d'eau, du CO₂ à hauteur de 300 000 à 400 000 tonnes par an.

afin de créer cette darse où nous allons nous implanter. Des études de sol sont réalisées pour s'assurer de la capacité du sol de la darse et des conditions à remplir pour pouvoir construire l'usine.

Il faudra également continuer à travailler sur les nuisances sonores, olfactives et lumineuses, ainsi que sur les retombées socio-économiques à l'échelle du territoire : quels types d'emplois, quels secteurs d'activités, quelle GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences), pourront être mis en place pour fournir plus de détails sur les emplois requis et permettre au territoire d'en planifier la mobilisation.

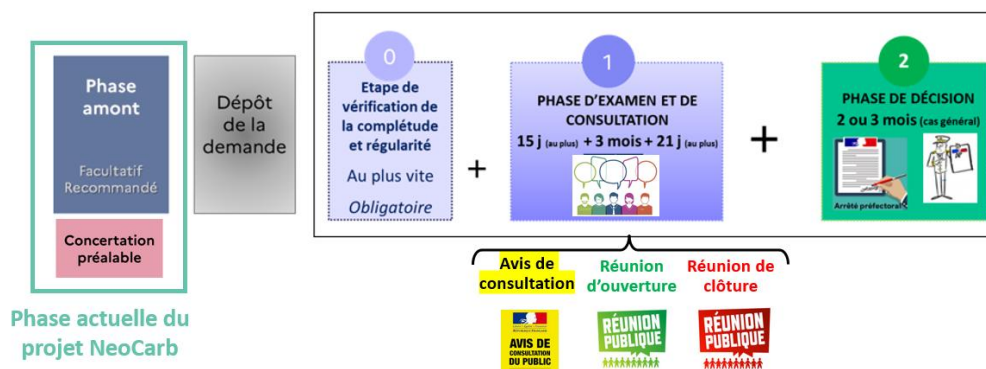
Sur le volet risques, Elyse Energy travaille depuis de nombreux mois avec les services de la DREAL pour s'assurer que les risques industriels sont connus, maîtrisables et compatibles avec la zone d'implantation. Si la probabilité de ce risque existe, les impacts qui lui sont liés ont été pré-qualifiés, et feront l'objet de procédures d'évitement et de contrôle afin de les maîtriser et de les réduire au maximum.

Intervention de Monsieur Jean-Philippe PELOUX, responsable du pôle SEVESO pour la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et du Logement),

Pour que ce projet soit mis en place, il doit bénéficier d'une autorisation environnementale, délivrée par le préfet après instruction par les services compétents. Elyse Energy doit donc déposer un DDAE, réalisé en lien étroit avec les services de l'État.

Le service d'inspection des installations classées SEVESO est une petite entité du département des Bouches-du-Rhône au sein de la préfecture PACA. Il assure l'instruction du DDAE pour le compte du préfet. Nous sommes amenés, dans le cadre de l'instruction, à solliciter des avis auprès de différents services de l'État, différents organismes comme le CNPN (Conseil national de la protection de la nature), l'autorité environnementale, le public, les collectivités territoriales et le CoDERST en fin de parcours (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). À la fin, le préfet pourra, ou non, donner l'autorisation au porteur du projet. Dans le cas d'une autorisation, cela passera par un arrêté préfectoral qui reprendra toutes les dispositions nécessaires à l'encadrement de l'exploitation de ce site qui étaient présentes dans le DDAE. Cela permettra d'assurer que l'ensemble des enjeux environnementaux sont respectés. Les deux grands sujets de ce dossier sont l'étude d'impact et l'étude de dangers, éléments qui existent depuis longtemps, qui sont très encadrés par la réglementation européenne.

La procédure a évolué avec la loi de l'industrie verte du 23 octobre 2023, et son décret d'application du 5 juillet 2024. Tous les nouveaux projets dont le DDAE est déposé après le 22 octobre entrent dans cette nouvelle loi, avec une procédure qui évolue.



L'objectif de la loi industrie verte est de raccourcir les procédures d'autorisation qui pouvaient être un frein au développement des projets industriels. Aujourd'hui, nous sommes dans cette dynamique et volonté de réindustrialiser le territoire, un travail a donc été mené avec les différentes professions. Il a été décidé que les consultations se feront en parallèle et non plus les unes après les autres. Dès lors que le dossier sera déposé et déclaré complet et régulier, c'est-à-dire adapté aux enjeux, les consultations des services et des organismes seront lancées parallèlement avec l'enquête publique pour une durée de 3 mois au lieu d'un mois. Il s'agit donc d'une démarche beaucoup plus dynamique pour le projet. Le porteur de projet aura la possibilité de répondre à ses avis, d'apporter des réponses, et le public pourra en prendre connaissance. Une réunion publique aura lieu en début et en clôture de cette phase d'enquête publique. Cette procédure n'exclut pas la réalisation de réunions publiques en amont du dépôt. Ce dispositif réglementaire s'applique à tous les projets soumis à une autorisation environnementale, et pas seulement pour les projets classés SEVESO.

Cette procédure dure entre 6 et 9 mois, pour NeoCarb plutôt 6 mois, avec une volonté de l'État de diviser par 2 les temps d'instruction sans pour autant en perdre la qualité. En effet, la constitution des dossiers est identique, mais nous avons une participation du public qui sera beaucoup plus importante.

Avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation, il y aura une phase de concertation continue qui est le prolongement de la phase de concertation préalable dans laquelle nous sommes actuellement. En parallèle, un travail est réalisé entre Elyse Energy et les services de l'État, c'est ce que l'on appelle le cadrage préalable. Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire, mais elle reste une phase fortement recommandée. Elle peut démarrer dès que le projet commence à prendre forme. Cette phase permet aux services de l'État, sur la base des éléments qui vont être apportés, d'éclairer le porteur de projet sur l'ensemble des enjeux à prendre en considération. Ces enjeux doivent être pris en considération à la fois dans l'étude d'impact et dans l'étude de dangers. Il ne s'agit donc pas de coécrire le dossier, mais d'accompagner le maître d'ouvrage. Des bureaux d'études spécialisés accompagnent le porteur de projet dans la rédaction du dossier. Les différents acteurs vont balayer les enjeux environnementaux existants et connus par l'administration, et un rappel sera fait de l'ensemble des dispositions réglementaires et législatives qui doivent s'appliquer à ce projet, par exemple la présence des canalisations existantes et futures qui vont être reliées à cette plateforme. Si des canalisations doivent être créées pour le projet NeoCarb, il faudra regarder si les zones d'implantation vont mener aux mêmes investigations en termes de faune et flore que sur la parcelle elle-même. Le périmètre du projet sera donc beaucoup discuté.

Concernant les enjeux, il y a celui de la biodiversité et la protection de la nature qui est un aspect fort, mais également l'aspect commodité de voisinage avec le bruit, les vibrations, la luminosité, etc. Ce sont des sujets qui seront rappelés à l'industriel, tout comme l'enjeu de santé environnementale. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de précisions au niveau de l'étude d'impact et au niveau des émissions de polluants qui pourraient être émises par les nouvelles installations.

Enfin, un des premiers sujets dont il a été question il y a plusieurs mois maintenant, concerne la compatibilité de ce projet avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) de Fos-Ouest. Lors de la première réunion de cadrage, il a été expliqué au porteur de projet, par rapport au zonage, quelles étaient les contraintes et quelles étaient les possibilités ou impossibilités par rapport au PPRT. Il a été indiqué à Elyse Energy qu'ils pouvaient s'implanter sous condition dans ces différentes zones, plus ou moins à risques élevés, et qu'il faudra également adhérer à la plateforme économique, créée dans le cadre du PPRT et permettant d'avoir un niveau de sécurité et de connaissances élevées, similaires aux sites SEVESO voisins. Il s'agira d'adopter une méthodologie rigoureuse afin de prouver que ce projet est compatible avec le PPRT, et qu'il ne va pas aggraver les risques existants.

Aujourd'hui, il nous est fourni peu d'informations car nous sommes très en amont du projet, mais nous avons beaucoup discuté des éléments qui devront être présents dans le dossier de demande d'autorisation.

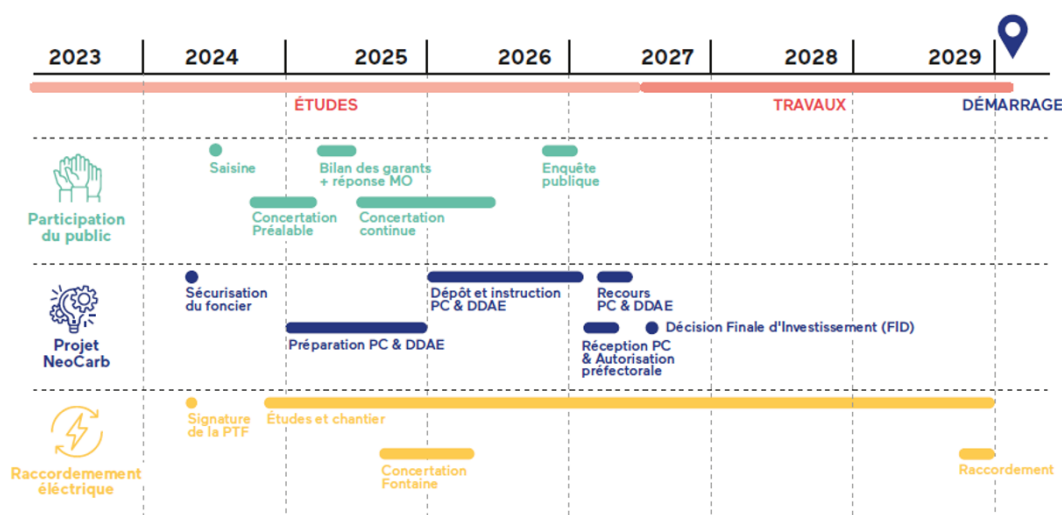
Intervention de Monsieur Mathieu HOYER, directeur Business Développement pour Elyse Energy

Le calendrier du projet

Nous souhaitons mettre en service notre usine en 2029, un horizon compatible avec les demandes de marché qui ont été présentées en introduction et avec une montée en puissance de la demande sur les différents marchés, qui démarrent pour certains dès l'année prochaine avec un effet d'accélération marqué à partir de 2030.

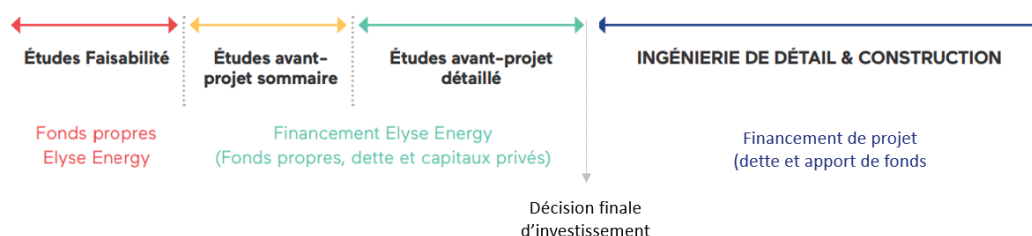
2030 représente ainsi un horizon de temps nécessaire pour atteindre l'objectif de production territoriale et nationale, et permettre à la France d'ancrer sa souveraineté industrielle et énergétique.

Le projet est à un stade préalable pendant cette concertation avec le territoire et ses acteurs. Pendant ce temps de concertation, le projet est toujours actif. L'objectif de cette étape est de mener de front concertation et études nécessaires pour intégrer les enjeux environnementaux en prévision du DDAE. Il s'agit du travail que mènera Elyse Energy pendant l'année 2025.



Le budget prévisionnel

Pour chaque étape, il y aura des besoins et donc des moyens de financement différents. La phase de faisabilité est réalisée par les fonds propres d'Elyse Energy. Les prochaines étapes (détails de l'ingénierie, la conception des usines, les impacts, etc.) nécessiteront de faire entrer du financement au niveau de la société Elyse. C'est à la décision finale d'investissement, moment où Elyse Energy aura les autorisations et où il sera décidé d'engager les travaux, que le financement sera mis en place au niveau de la société de projet auprès de structures diversifiées (dette bancaire et fonds de financement).



Temps d'échanges

Question : Association MCTB golfe de Fos : « J'interviens au sujet de la communication autour de cette réunion publique. Les gens ne sont pas au courant, on l'a vu dans La Provence, et lors de la réunion H2V. Avec tous les moyens de communication que nous avons en 2024, c'est malheureux que nous ne soyons pas informés. Qu'en dit la CNDP ? Les familles, les femmes qui doivent s'occuper des enfants ne peuvent pas venir, car elles finissent tard et comme M. Le Maire l'a dit, il va y avoir beaucoup de réunion. »

Réponse des garants : La question ressort directement de l'organisation. Nous sommes là pour constater, non pas pour organiser. Il y a eu de l'information dans la presse. On peut toujours constater que c'est insuffisant. J'ai compris qu'à l'entrée de cette salle, on relevait systématiquement les coordonnées de tous les participants de sorte à les regrouper dans un fichier qui servira à les informer directement. Il faut en effet essayer que tout le monde soit prévenu, mais il paraît difficile de faire des messages individuels. Nous avons constaté ce qu'Elyse Energy a fait comme communication, c'était relativement important mais il y a eu surement des manques.

Question : Syndicat des dockers du port de Fos : « Monsieur, vous avez dit dans votre présentation qu'en vous implantant dans la ZIP de Fos, vous aviez en tête de consolider les emplois des dockers. Nous sommes favorables à votre projet et en 2029 nous seront là pour discuter avec vous de la consolidation de nos emplois. Notre organisation assiste à toutes les réunions de débats publics sur tous les projets sur le port de Fos, nous y sommes favorables, ils sont porteurs d'emplois et vont dans le sens de la décarbonation et de la transition énergétique. Je ne vois pas comment on pourrait aller à l'encontre de ça, cela reviendrait à ne pas comprendre le monde dans lequel on vit et ce que l'on veut laisser à nos générations futures. Cependant, je souhaite rappeler que cette transition énergétique et cette décarbonation ont un impact et un coût. Elle a un coût sur nos emplois, on a une entreprise de la place portuaire historique qui faisait du vrac solide, qui est au bord de la liquidation et qui menace 70 emplois directs, donc 70 familles à l'horizon du premier trimestre 2025, qui se retrouveraient au chômage s'il n'y a pas de relais de croissance. On veut tous respirer un air meilleur, et travailler dans de bonnes conditions, et nous sommes les premiers à vouloir ce changement, mais on ne peut pas être, en attendant l'aboutissement de tous ces projets, la variable d'ajustement de cette décarbonation.

Deuxième point de constat, c'est qu'au-delà de tous ces projets, il y a les infrastructures annexes. M. COSTANTINO a parlé des routes qui doivent être moins utilisées. Je suis d'accord, mais comment les milliers de nouveaux salariés vont se rendre sur leur lieu de travail ? Quand on sait qu'un camion qui arrive à l'entrée de la zone de Fos peut la bloquer toute une journée, on ne se donne pas les moyens de nos ambitions.

Enfin, nous souhaitons que votre projet soit mené à bien, comme tous les autres afin de réindustrialiser notre région qui en a besoin, ils sont créateurs d'emplois. Comme la dit monsieur le maire, quand on voit tout ce qu'il se passe dans les autres régions, nous sommes contents d'avoir tous ces projets. Merci »

Réponse d'Elyse Energy : La réponse à apporter est un engagement de la part d'Elyse Energy de vous maintenir informés de l'évolution du projet au fur et à mesure de nos avancées et d'être transparent sur sa traduction en volume portuaire. La notion de vrac liquide a été mentionnée par rapport aux activités d'Elyse Energy, mais ces activités vont également transiter par les installations portuaires et générer des emplois portuaires.

S'il y a quelques modifications sur le choix technologique effectué et que cela a un impact sur les flux portuaires, on vous le dira afin d'en discuter. Il ne s'agit pas uniquement d'un projet industriel, c'est une plateforme industrialo-portuaire.

Réponse du maire de Fos-sur-Mer : Les choses commencent à bouger concernant les flux routiers. Pendant l'été, une mission diligentée par l'État a eu lieu, et elle a rendu un rapport sur les besoins de cette zone. Ce rapport est dans les mains du gouvernement, et il deviendra officiel le 14 décembre. Il y aura ce vendredi matin à la préfecture, un comité de pilotage présidé par le préfet ainsi que les présidents de toutes les collectivités locales afin d'évoquer une feuille de route, avec la création d'un groupement d'intérêt public qui aboutirait à des PPAIN (plan pluriannuel d'aménagement d'intérêt national), et c'est à ce moment que l'État annoncera les dossiers d'infrastructures. Cela permettra d'espérer quelque chose de nouveau et peut être plus rapidement. »

Question : Représentant de Génération Écologie, Bouches-du-Rhône : « Une remarque sur la réunion, il a fallu deux heures avant de pouvoir poser la première question. Je pense que pour les réunions futures, il faudrait rétablir un équilibre sur les temps de parole, sinon cela ne sert à rien de faire une concertation avec le public.

Sur le projet lui-même : Elyse Energy est une PME industrielle française. Vous avez montré une slide sur le processus d'appel de fonds pour pouvoir financer le projet à hauteur de 1,5 milliard d'euros, ce qui est conséquent pour une PME. Est-ce que vous pouvez nous garantir que tout au long du processus d'acquisition des fonds, ils resteront sous une forme de souveraineté française ? La deuxième question est plutôt une comparaison avec tous les autres projets en cours, comme celui de lundi qui prévoit de produire les mêmes produits que le projet NeoCarb à savoir du e-méthanol et du e-kérosène à base d'hydrogène. J'ai regardé dans le dossier de concertation sorti le 25 novembre, donc nous avons eu que deux jours pour regarder un peu la comparaison entre les deux projets. Sur l'hydrogène, nous avons des volumes comparables, sur le méthanol et sur le kérosène également. Cependant au niveau des volumes, il y a un problème. Vous annoncez 3 à 5 millions de m³ d'eau par an alors que les autres projets similaires au vôtre en annoncent 3 fois moins. Donc la question est : quelles innovations technologiques pouvez-vous mettre en place, tout au long du processus de production, pour réduire les intrants et les impacts sur l'environnement ? J'en ai discuté avec Monsieur LORENZI, il serait intéressant que l'on puisse faire un bilan de l'innovation, parce que ce n'est pas qu'une plateforme de business. Le projet NeoCarb peut devenir une plateforme d'innovation technologique et être un vrai booster dans ce domaine.

Une autre comparaison peut être faite au sujet de l'emploi. L'autre projet annonce 165 emplois internes et une centaine d'emplois externes contre 150 emplois internes et 500 emplois externes pour votre projet NeoCarb. J'ai un doute sur la solidité des chiffres, mais il ne s'agit pas seulement pour votre projet ou un autre. J'ai toujours eu tendance à m'en méfier car jamais aucun projet n'a réussi à atteindre le niveau des promesses qu'il avait annoncé. D'autre part, le bilan de l'emploi de la zone n'est pas uniquement réalisé par l'arrivée de nouvelles industries : il est aussi réalisé par la restructuration des industries existantes mais également des disparitions probables d'autres industries. Il faut donc regarder l'ensemble. Nous avons parlé un petit peu de GPEC, je pense qu'il ne faut pas examiner uniquement celle de NeoCarb, mais celle de toute la plateforme de Fos-sur-Mer. Il y aura des gens sur le carreau puisque les nouvelles technologies pour la décarbonation amènent à moins d'emplois à la fin. Les nouvelles techniques utilisées aujourd'hui utilisent moins de ressources humaines que les anciennes.

Et un dernier point qui a été peu abordé : les infrastructures routières. Nous n'avons pas vu dans le

dossier, l'impact sur le transport routier de vos produits. Vous parlez de pipeline mais pas de transport routier. Or tous les autres projets nous donnent un nombre approximatif de camions par jour. Ce chiffre était multiplié par 2 car ils comptaient l'aller et le retour. Il serait intéressant de savoir quels sont les volumes prévisibles de transport de vos produits par camion sur la zone avec le projet de référence. Merci. »

Réponse d'Elyse Energy : Nous avons fait une présentation assez longue. Un dispositif a été imaginé afin de permettre aux plus pressés de poser leurs questions directement sur les stands, en amont de la réunion plénière. Un temps plus conséquent sera mis en place lors des prochaines réunions.

Sur la question du financement, les projets évoqués sont extrêmement capitalistiques. Il faut de l'argent pour réaliser les études, payer le raccordement, payer les frais d'immobilisation et réaliser un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Elyse Energy regroupe 5 associés avec un passif entrepreneurial plutôt bon, ce qui leur a permis de réinvestir dans cette entreprise. Les 5 actionnaires, qui sont des personnes physiques, ont avancé les fonds.

Ce type de projets a besoin de faire appel à des ressources financières à un moment donné. Deux options sont possibles : chercher de la dette, ou chercher des fonds qui vont investir aux côtés d'Elyse Energy pour développer les projets.

À l'été 2023, Elyse Energy a réalisé une opération avec deux fonds :

- Hy24 qui est un fond spécialisé dans l'hydrogène français avec ARDIAN,
- MIROVA avec le groupe BPCE.

Il s'agit de fonds spécialisés dans la transition énergétique et l'hydrogène. Une fois que nous serons à l'étape du fonds d'investissement, cela signifie que l'autorisation environnementale nous aura été donnée. Cela signifie que le projet aura un modèle économique, que des contrats avec les acteurs du maritime, de l'industrie et de l'aérien auront été signés et ainsi, le projet sera abouti. Le plus difficile est donc de savoir comment financer toutes les étapes pour arriver à cette somme de 1,5 milliard d'euros. Pour cela, nous essayons de séquencer le financement de l'entreprise par rapport à ces différents projets.

La stratégie de travailler sur deux molécules dont les marchés et horizon temporel de la demande sont sensiblement différents s'agissant de filières en création. Ce double travail représente une diversification du risque pour l'entreprise et cela est très important.

Sur la question de savoir si Elyse Energy restera une entreprise française, aujourd'hui c'est le cas et ses actionnaires sont français. Nous ne savons pas si demain nous aurons besoin de faire appel à d'autres fonds, français, européens ou autres. Aujourd'hui si les banques françaises, les fonds français et éventuellement les organismes de l'État nous soutiennent, cela sera une très bonne chose. Si demain des fonds européens estiment que la France est un très bon territoire pour investir dans ces technologies et dans ces plateformes de développement de carburant, alors pourquoi pas. Évidemment si la France et l'Europe ne souhaitent pas investir, ce seront les Américains ou les Asiatiques qui se poseront la question de manière pragmatique. Aujourd'hui, notre souhait est que le projet aboutisse, et tous les éléments pour y arriver seront mis en œuvre.

Pour la comparaison avec le projet de H2V Fos, qui présente de grandes similitudes avec le projet NeoCarb, Elyse Energy souhaite qu'ils réussissent car cela permettra de nourrir notre projet et inversement. Nous avons évoqué l'émergence d'une filière de carburant de synthèse, dans le cas où il n'y a qu'un seul opérateur, nous ne faisons pas émerger la filière et aucun armateur, aucune compagnie aérienne et aucun industriel ne voudra basculer sur nos molécules. Cependant, si plusieurs unités de production similaires émergent sur nos territoires, alors nous aurons réussi à faire émerger cette filière. Notre grand opérateur de l'énergie sur le territoire a annoncé qu'il allait lui aussi produire des Carburants d'Aviation Durables différents. Nous constatons donc que la filière est déjà en train d'émerger.

Pour les emplois, il est de bon augure que les chiffres des emplois directs soient du même ordre de grandeurs. Sur les emplois indirects, nous pouvons seulement nous engager dans le cadre de la concertation à être transparent sur « où on met le curseur sur la notion d'indirect ».

Sur la partie liée à l'eau, le projet H2V possède 1 an d'avance de phase par rapport au projet NeoCarb, ils ont entamé leur concertation préalable il y a 1 an. Il est probable qu'à la même époque, ils aient présenté les mêmes chiffres que ceux du projet NeoCarb aujourd'hui. Lors des différentes concertations de H2V, Gravithy et d'autres, où les nombres de mètres cube en millions ont été additionnés, l'ensemble des acteurs s'est rendu compte que cela ne serait pas adapté. Il est donc possible qu'ils en soient à la phase suivante, et qu'ils aient apporté une version améliorée. Elyse Energy va se rapprocher de H2V afin de s'inspirer de ce qu'ils réalisent, mais également des opérateurs et des spécialistes de l'eau afin d'améliorer les chiffres annoncés sur la consommation en eau annuelle. Toutes les informations seront livrées dans le cadre de la concertation continue sur le sujet de l'eau ainsi que tous les autres sujets.

Enfin, sur le transport routier, pour Elyse Energy la route est résiduelle. Il ne s'agit pas de dire que le projet génèrera 0 camion. En effet, sur certaines activités, il se peut qu'il y ait besoin d'effectuer un acheminement par camion. Cependant, ce sont les pipelines qui viennent alimenter notre dispositif de fonctionnement qu'il s'agisse des intrants ou des produits finis. Le site a de la chance de bénéficier de la voie ferrée : cela permettra d'être le plus efficace, le moins coûteux et le plus vertueux d'un point de vue environnemental. Dès que nous aurons le chiffre de cette partie résiduelle du routier, le public en sera informé. C'est une demande qui a été formulée par le Port en tant qu'aménageur de la zone. Le maire de Fos-sur-Mer a évoqué le comité de pilotage avec plusieurs études qui ont été menées au préalable pour savoir de quelle manière il fallait dimensionner les routes et les accès. Ces informations devraient être apportées dans le cadre des études et seront mises à votre disposition.

Question : Vice-président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie : « Je vais être très honnête en ce qui concerne tous ces projets nécessitant de l'électricité. Si la ligne haute tension de Fos-sur-Mer ne se réalise pas, que se passe-t-il ? »

Réponse d'Elyse Energy : Le site est électro intensif, il a besoin d'électricité de manière massive : sans complément d'électricité apporté sur le territoire, le projet ne pourra pas se faire. Il est cependant demandé aux industriels de réfléchir sur une baisse des consommations d'eau mais aussi en électricité. Les industriels mènent donc des réflexions sur la possibilité de phaser les projets ou de les rendre plus raisonnables en termes de consommation. Toutefois, il faudra du complément d'apport électrique pour pouvoir être efficace.

Temps d'échanges et de participation en stands thématiques

La réunion a débuté par des stands thématiques, offrant aux participants l'occasion d'échanger avec l'équipe d'Elyse Energy, leurs partenaires et les bureaux d'études indépendants, sur les différentes thématiques liées au projet. Ces personnes étaient à disposition pour échanger et répondre à l'ensemble des questions posées. Les stands thématiques ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer sur tous les aspects du projet lors de chaque rencontre et d'approfondir la réflexion avec les experts présents.

Les réponses aux questions posées lors des stands thématiques feront l'objet d'un compte rendu global à l'issue des trois forums participatifs.



Le projet NeoCarb

Intervenants :

- Mélanie JASPART, ingénieure procédé, Elyse Energy
- Maxime VIGOT, chef de projet NeoCarb, Elyse Energy

Attentes

- Avoir connaissance de l'étude globale réalisée
- S'appuyer sur le GPEC du territoire (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences)

Points de vigilances

- Optimiser les infrastructures existantes. Sont-elles suffisantes ?
- Redondance avec le projet de H2V

Questions

- Quels sont les impacts cumulés avec les autres usines ?
- Quels types d'emplois sont à prévoir sur le territoire ?
- Quels sont les besoins de formation à anticiper ?

L'intégration du projet NeoCarb au territoire

Intervenants :

- Hervé MOINE, délégué territorial, Elyse Energy
- Alexandre GARNIER, directeur biomasse et logistique, Elyse Energy
- Noémie BONNANS, chargée de mission en écologie industrielle et territoriale, PICTO
- Géraldine BLANQUE, cheffe de la Mission Concertation et Dialogue Territorial, GPMM

Points de vigilances

- Gérer les flux et les accès routiers

Questions

- Quelle technologie sera utilisée pour produire du kérozène ?
- Est-ce que vous utilisez de la biomasse locale ?

Les ressources du projet

Intervenants :

- Julie LIONS-GEOLLOT, cheffe de projets, Elyse Energy
- Adrien HALLÉ, responsable environnement et durabilité, Elyse Energy

Points de vigilances

- Les torchères rejettent beaucoup d'émissions
- Une association de protection du littoral souhaite que les pollutions soient évitées le plus possible
- L'impact de la concertation dans la prise en compte de la décision finale
- Le manque de lisibilité entre toutes les concertations menées sur le territoire

Questions

- Est-ce que le projet est vraiment écologique ?
- Quelle est l'eau utilisée ? De l'eau de mer ?
- Pourquoi importer de l'hydrogène si vous en produisez sur site ?
- Est-ce que l'eau sera traitée avant d'être rejetée ?

Le raccordement

Intervenants :

- Cécile BOURGUET, chargé d'Études Concertation Environnement, RTE
- Pascal ESPIGAT, pilote décarbonation, RTE

Questions :

- Est-ce que les câbles bougent dans la terre ?
- Est-ce que le projet a besoin de la nouvelle ligne 400 KV ?

Les impacts du projet

Intervenants :

- Julien LEVILLAIN, ingénieur risques et environnement, Elyse Energy

Points de vigilance :

- Les inquiétudes liées à la torche d'ESSO qui a brûlé pendant 1 mois et demi (bruits, odeurs, lumière)
- Le manque d'infrastructures routières
- Le passage sous la voie ferrée : beaucoup de trafic sur la D968, une voie d'accélération est à faire
- Le besoin en eau alors que des restrictions annuelles sont instaurées
- Attention aux quais : il faut creuser pour la Darse.
- Attention aux sorties de bateaux sur le canal

Questions :

- Qui a la primauté entre l'usage domestique et l'usage industriel de l'eau ?
- Est-ce que des procédures liées à la protection incendie des stockages de produits finis et de la biomasse seront mises en place ?
- Combien de torches ? Du même type que ESSO ? Combien de jours de torchage ?
- Êtes-vous sûr que le projet ira à son terme ?

